

## SOLUTION CONTRASTE

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

#### 1. Définitions

**Abonnement** : désigne l'engagement de livraison de Produits par Solution Contraste pour le Client selon les conditions prévues par les Parties dans le Bon de Commande, prenant la forme d'un l'abonnement dont la fréquence est déterminée par les Parties et précisée dans le Bon de Commande, sans durée d'engagement et renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire de souscription à l'Abonnement par le Client dans les conditions prévues à l'Article 7.

**Article** : désigne le ou les Articles des CGV.

**Bon de Commande** : désigne l'offre de vente émise par le Vendeur via la Plateforme. La validation du Bon de Commande par le Client forme un contrat de vente direct entre le Client et le Vendeur précisant les éléments essentiels du Contrat, notamment la qualité de Produits, le nombre de Produits, le prix, les modalités de remise et le cas échéant, les délais de livraison. La signature du Bon de Commande par le Client emporte (i) acceptation entière et sans réserve du Client des CGV et du Bon de Commande et (ii) formation du Contrat.

**CGU** : désignent les conditions générales d'utilisation de la Plateforme par le Client disponible au lien URL suivant : <https://solution-contraste.fr/cgu/>

**CGV** : désignent les présentes conditions générales de vente.

**Client** : désigne toute personne physique ou morale exerçant une activité de radiologie et/ou une activité professionnelle de santé souhaitant commander des Produits.

**Vendeur** : désigne le Commettant (Grossiste-Répartiteur ou Laboratoire) identifié sur le Bon de Commande, qui est le seul propriétaire des Produits et le co-contractant du Client pour la vente.

**Compte Personnel** : désigne le compte personnel du Client qui doit être au préalable certifié et validé par Solution Contraste dans les conditions prévues dans les CGU. Le Compte Personnel est accessible en renseignant un identifiant et mot de passe, permettant au Client de passer commande des Produits sur la Plateforme.

**Commande** : désigne la commande de Produits réalisée par le Client dans les conditions prévues à l'Article 4.

**Contrat** : désigne les présentes CGV et le Bon de Commande signé et accepté par les Parties.

**Parties** : désignent collectivement le Client et Solution Contraste.

**Plateforme** : désigne la plateforme de vente des Produits par Solution Contraste pour le compte des Commettants accessible à l'adresse url suivante : [solution-contraste.fr](https://solution-contraste.fr).

**Produits** : désignent les produits destinés à l'imagerie médicale et radiologique dont notamment les produits de contraste, leurs accessoires ainsi que des consommables. La liste des Produits est disponible sur la Plateforme.

**Solution Contraste (le courtier)** : désigne l'intermédiaire qui met en relation le Client et le Vendeur via la Plateforme et qui est mandaté par le Vendeur pour établir la facturation et encaisser les paiements au nom et pour le compte de ce dernier. Solution Contraste, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, immatriculée au RCS de Salon-de-Provence sous le numéro 983 883 240 dont le siège est 7 Quartier Maou Canet 13840 Rognes. Adresse électronique de contact : [contact@solution-contraste.fr](mailto:contact@solution-contraste.fr)

#### 2. Objet

Le Client reconnaît que Solution Contraste intervient en qualité de **courtier**. En conséquence, le contrat de vente de médicaments est formé exclusivement entre le Client et le Vendeur (le Commettant). Solution Contraste ne prend jamais possession des Produits et n'en est jamais propriétaire.

Il est convenu entre les Parties que dans le cas où le Bon de Commande prévoit des conditions particulières, celles-ci prévalent sur les CGV.

Il est expressément convenu par les Parties que les conditions générales d'achat du Client ne s'appliquent pas dans le cadre des présentes.

Solution Contraste se réserve le droit de modifier les CGV, à tout moment et sans préavis.

La version applicable des CGV est celle en vigueur à la date de la Commande et cette version reste applicable pour la durée nécessaire à la réalisation de la Commande, jusqu'à l'extinction des garanties et obligations dues par les Parties.

Si l'une quelconque des stipulations des CGV était ou devenait nulle en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle serait réputée non écrite sans affecter la validité des autres stipulations des CGV.

### 3. Description des Produits

Les Produits proposés à la vente par Solution Contraste et leurs caractéristiques essentielles sont notamment disponibles sur la Plateforme.

### 4. Commandes des Produits

Seuls les Clients qui disposent d'un Compte Personnel certifié et validé par Solution Contraste peuvent passer une Commande des Produits sur la Plateforme.

A défaut de l'obtention de la certification du Compte Personnel par Solution Contraste, le Client ne pourra pas se créer un Compte Personnel et passer une Commande de Produits sur la Plateforme.

#### 4.1. Commandes de Produits

Le Client en se rendant sur la Plateforme, en se connectant sur son Compte Personnel, peut sélectionner la référence des Produits de son choix, les quantités de Produit, en suivant la procédure proposée sur la Plateforme et en complétant les informations demandées.

La vente des Produits est conclue à compter de la validation et de l'acceptation de la commande de Produits et des CGV par le Client selon la procédure proposée sur la Plateforme.

La validation et l'acceptation par le Client de la commande de Produits emportent formation du Contrat selon les conditions prévues dans la Commande, le Bon de Commande, les CGV et engagement définitif des Parties de respecter leurs obligations. Le Contrat ainsi formé annule et remplace tout autre accord ayant le même objet entre les Parties.

Avant de valider l'achat des Produits et de procéder au paiement en ligne, le Client s'engage à :

- Vérifier l'exactitude de sa commande de Produits ;
- Prendre connaissance des modalités de la commande de Produits, notamment le prix, les conditions de remise, la quantité, la référence du Produit, la contenance, le format, la concentration ainsi que les délais de livraison ; et
- Prendre connaissance et accepter les CGV.

Les informations communiquées par le Client lors de la Commande, en particulier celles relatives à l'adresse de livraison, aux besoins du Client et aux caractéristiques des Produits demandés, engagent le Client. En cas d'erreur, Solution Contraste ne saurait être tenue responsable des conséquences en découlant. Les frais supplémentaires résultant des erreurs du Client seront à la charge exclusive de ce dernier.

La Commande sera validée et traitée une fois que le Client aura effectué le paiement complet de la Commande.

Une fois la Commande finalisée, Solution Contraste adressera au Client une confirmation écrite de Commande et la facture, par courrier électronique ou par courrier postal. En tout état de cause, la facture sera disponible et consultable par l'Utilisateur sur son Compte Personnel.

Solution Contraste se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute Commande n'ayant pas été payée intégralement ou toute Commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande de Produits.

#### 4.2. Indisponibilité des Produits

La disponibilité des Produits dépend de l'approvisionnement des stocks de Produits par le Commandant. Solution Contraste ne saurait en cas être responsable en cas d'une rupture ou d'une tension de stocks de Produits.

En cas d'indisponibilité temporaire ou permanente des Produits commandés, le Client en sera averti dans les meilleurs délais par courrier électronique. Le Client pourra alors :

- maintenir sa Commande, laquelle sera en cette hypothèse honorée dans les délais proposés par Solution Contraste , ou
- choisir des Produits commandés de qualité comparable (si le prix du Produit de substitution et/ou les éventuels frais de livraison afférents est inférieur au prix du Produit initialement commandé et/ou aux éventuels frais de livraison afférents, le montant de la Commande sera modifié en conséquence), ou
- résilier la Commande sans frais.

### 5. Prix des Produits

Le prix des Produits est fourni aux Clients sur devis établi par Solution Contraste. Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent en euros, toutes charges comprises (TTC).

Le prix des Produits ainsi que les coûts de livraison sont précisés dans le Bon de Commande et/ou la Commande validée par le Client dans les conditions prévues à l'Article 4.

Les taxes en vigueur sur chaque territoire devront être réglées par le Client, sauf stipulation contraire de Solution Contraste.

A sa libre discrétion, Solution Contraste pourra proposer des rabais et ristournes qui seront inclus dans les conditions tarifaires prévues dans la Commande. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Solution Contraste ne gère aucun reliquat, sauf acceptation écrite contraire.

## 6. Modalités de paiement

Le prix des Produits est payé par le Client à Solution Contraste, agissant en qualité de **mandataire d'encaissement** au nom et pour le compte du Vendeur. La facture remise au Client est établie par Solution Contraste **au nom et pour le compte du Vendeur**. Elle mentionne impérativement l'identité, le siège social et le numéro de SIREN du Vendeur (le Commettant)

Le Client est invité à payer l'intégralité du prix de la Commande lors de la validation de la Commande, par carte bancaire ou par virement par l'intermédiaire d'un prestataire tiers de services de paiement.

A défaut du règlement du prix total, Solution Contraste ne procédera pas à l'envoi de la Commande.

Toute somme impayée à sa date d'exigibilité donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard calculé au taux de trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera en outre facturée à la partie défaillante en application de l'article L.441-10 du Code de commerce.

## 7. Abonnement

Le Client peut souscrire à un Abonnement pour bénéficier d'une livraison de Produits à la fréquence de son choix (toutes les semaines, mois, trimestres etc...) dans les conditions prévues par les Parties dans le Bon de Commande.

La durée de l'Abonnement est déterminée par le Client, sous réserve de l'accord de Solution Contraste, et figure dans le Bon de Commande. L'Abonnement se reconduit par tacite reconduction pour une durée identique à celle choisie par le Client dans le Bon de Commande

Si le Client ne souhaite pas reconduire tacitement l'Abonnement, le Client devra adresser une demande de résiliation, au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date anniversaire de la souscription de l'Abonnement en désactivant la fonction

d'abonnement dans son Compte Personnel. En cas de difficulté, le Client pourra contacter Solution Contraste à l'adresse électronique fournie à l'[Article 1](#).

Le prix de la Commande sera prélevé par prélèvement bancaire automatique directement sur le compte bancaire du Client ou payer par le Client dans les conditions prévues à l'[Article 6](#) à une date prévue dans le Bon de Commande.

## 8. Livraison des Produits

La Livraison des Produits est effectuée directement par le Commettant dont le Produit a été commandé par le Client.

Le Commettant s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer l'expédition des Produits par le transporteur de son choix. Les frais de port en sus, calculés en fonction du poids, sont à la charge du Client et inclus dans le prix total mentionné dans le Bon de Commande.

En cas de paiement incomplet du prix total des Produits par le Client, le Commettant ne procédera pas à l'envoi des Produits.

### 8.1. Établissement de la facture

Le Client reconnaît et accepte que la facture d'achat des Produits est établie par Solution Contraste agissant au nom et pour le compte du Vendeur, en vertu d'un mandat de facturation. Conformément à la réglementation, cette facture mentionne impérativement l'identité complète du Vendeur (Dénomination sociale, SIREN, Siège social) identifié comme le co-contractant réel du Client.

### 8.2. Modalités de livraison des Produits

Les Produits commandés par le Client sont livrés à l'adresse de livraison indiquée par le Client selon les modalités prévues dans la Commande. Toute livraison n'ayant pu aboutir à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédiée au Client aux frais de ce dernier.

Le délai total de livraison (qui comprend le temps de traitement informatique de la Commande, sa préparation, son expédition, et son acheminement par le transporteur) est communiqué par Solution Contraste au Client dans le Bon de Commande, à titre indicatif et n'est pas garanti.

Solution Contraste ne saurait être tenue responsable des conséquences dues à un retard de livraison. Solution Contraste est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais dans les cas suivants : défaillance des fournisseurs de Produits, rupture de stock, défaillance du transporteur, force majeure, cas

fortuit, inexactitude ou défaut de renseignement fourni par le Client, délai différé à la demande du Client, absence de règlement ou règlement incomplet du prix.

Pour des raisons de disponibilité ou d'approvisionnement survenus après la Commande, le Commettant se réserve la possibilité de fractionner les livraisons de Produits, sans donner lieu à aucune compensation quelle qu'elle soit (dommages et intérêts, retenue sur le prix du Produit, avoir, etc.) et/ou à l'annulation de la Commande.

### 8.3. Risques et transport

Les risques liés au transport des Produits sont transférés au Client à compter de la remise des Produits au Client.

## 9. Réception – Réclamation des Produits

### 9.1. Réception, procédure de réclamation et de retour

#### 9.1.1. Réception

A la réception des Produits, le Client doit immédiatement vérifier l'état de l'emballage et la conformité des Produits par rapport à la Commande. Toute réclamation doit être faite par le Client dans les conditions prévues à l'[Article 9.1.2](#) des CGV.

#### 9.1.2. Procédure de réclamation

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du Commettant, en cas de vices apparents ou de Produits manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur le Produit livré, par le Client ne sera acceptée par Solution Contraste que si elle est effectuée par écrit par courrier postal ou électronique, à l'adresse mentionnée à l'[Article 1](#) des CGV, dans les dix (10) jours calendaires suivant la livraison des Produits.

Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices apparents ou des Produits manquants constatés. Dans ce cas, le Client pourra demander le remplacement des articles non conformes et/ou le complément de Produits correspondant aux Produits manquants aux frais de Solution Contraste sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité. La réception sans réserve par le Client du Produit commandé couvre tout vice apparent ou manquant.

#### 9.1.3. Procédure de retour des Produits

Afin de bénéficier du droit à réclamation prévue à l'[Article 9.1.2](#), le Client doit respecter les conditions de retour décrites ci-après.

Lors du retour du Produit, les étiquettes présentes sur les pièces du Produit lors de la livraison, ainsi que l'emballage des Produits doivent être encore présents et restitués. Ces étiquettes et emballages sont indispensables pour la mise en œuvre du droit à réclamation.

Tout retour de Produit nécessite l'accord préalable de Solution Contraste et un numéro de retour. Le Client recevra par le moyen jugé le plus opportun par Solution Contraste un accord de retour. Le Client dispose après l'obtention de l'accord de retour d'un délai de dix (10) jours calendaires pour effectuer le retour du Produit défectueux à l'adresse indiquée par Solution Contraste. A défaut de respect de ces stipulations, le colis retourné sera refusé. Le retour du Produit s'effectue aux frais du Client. En cas de non-conformité avérée, Solution Contraste remboursera les frais de retour dans la limite du raisonnable.

Les frais de renvoi au Client du Produit réparé ou du Produit de substitution sont à la charge de Solution Contraste.

En cas de retour du Produit non-conforme au présent [Article](#), tout Produit retourné à Solution Contraste sera tenu à la disposition du Client qui pourra collecter le Produit à ses frais, risques et périls, tous frais de transport, de stockage, de manutention étant à la charge du Client.

## 10. Garanties

Conformément aux dispositions de l'article 1641 et suivants du Code civil, les Produits achetés via la Plateforme bénéficient de la garantie légale des vices cachés pendant une durée de deux (2) ans à compter de la découverte du défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits et les rendant impropres à l'utilisation ;

Le Client est expressément informé que le Commettant est le garant de la conformité des Produits au regard de la garantie contre les vices cachés.

En cas de réclamation concernant un Produit non-conforme, le Client pourra prendre directement contact avec le Commettant dont les coordonnées figurent sur le Bon de Commande ou Solution Contraste qui transmettra la demande au Commettant, dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice caché dans les conditions prévues par la loi.

## 11. Propriété intellectuelle

Solution Contraste conserve la propriété exclusive de tous concepts, réalisations, brevets, marques, signes distinctifs, savoir-faire, inventions, outils, techniques, documents, informations, de la Plateforme, et notamment son ergonomie

(notamment chartes graphiques, onglets, fonctionnalités, etc.) et son contenu (notamment images, logos, illustrations, photos, textes, etc.), ainsi que tous autres droits de propriété intellectuelle qu'elle est amenée à utiliser ou à communiquer pour les besoins de la Commande et/ou des relations avec le Client.

Aucune stipulation des CGV ne saurait être interprétée comme emportant un quelconque transfert ou licence de droits de propriété intellectuelle de Solution Contraste au profit du Client.

## 12. Conformité Santé et Traçabilité

Solution Contraste certifie être régulièrement déclarée en tant que courtier en médicaments auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), conformément à l'article L.5124-19 du Code de la santé publique. Dans ce cadre, Solution Contraste assure la traçabilité des transactions et conserve les données relatives aux lots de Produits pendant une durée de cinq (5) ans, conformément aux Bonnes Pratiques de Distribution en Gros (BPDG).

## 13. Responsabilité

Solution Contraste intervient exclusivement en qualité de courtier (intermédiaire transparent). À ce titre, sa responsabilité est limitée à la mise en relation et à l'administration de la Plateforme. Solution Contraste ne saurait être tenue responsable des défauts, vices cachés ou non-conformité des Produits, des retards de livraison ou des ruptures de stock, ces éléments relevant de la responsabilité exclusive du Vendeur ou du prestataire logistique.

Solution Contraste supportera dans les conditions de droit commun les conséquences des dommages qui lui sont directement imputables dans le cadre de l'exécution du Contrat. La responsabilité de Solution Contraste ne pourra toutefois être engagée en cas de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence des tribunaux français.

Toute mauvaise exécution du Contrat et/ou toute inexécution du fait direct du Client, notamment en cas de violation des obligations du Client, ne pourra être imputable à Solution Contraste et/ou donner lieu au paiement de dommages et intérêts de ce fait.

Le Client devra prendre connaissance, dès réception des Produits, de la notice d'utilisation du Produit, ainsi que de toute autre information afférente fournie par Solution Contraste. Le Client devra respecter lesdites conditions d'utilisation, de prescription et instructions.

La responsabilité de Solution Contraste ne pourra notamment pas être engagée :

- En cas de non-respect par le Client desdites conditions de prescription et/ou d'utilisation ;
- L'indisponibilité, la suspension ou la suppression du Compte Personnel du Client dans les conditions prévues aux CGV ;
- Le non-respect par le Client des obligations légales et réglementaires lui incombant en raison de son statut de professionnel de santé / radiologue ; et
- Les préjudices indirects, notamment la perte de chance, perte du chiffre d'affaires, subis par le Client.

## 14. Données personnelles

### 14.1. Respect du RGPD

Chacune des Parties s'engage à respecter les dispositions issues du Règlement Général européen sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679 (ci-après « RGPD »), à effectuer toutes les déclarations et obtenir les consentements et autorisations nécessaires à la collecte et au traitement des données personnelles, et à respecter et faire respecter par ses préposés la confidentialité et la sécurité des données personnelles qui pourraient être collectées et traitées par ces derniers dans le cadre de l'exécution des présentes.

Le Client est informé que Solution Contraste a vocation à collecter et à traiter ses données personnelles dans le cadre de leur relation en conformité avec le Règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).

### 14.2. Finalités du traitement de données personnelles

Les données personnelles du ou des collaborateurs du Client qui sont collectées sont celles nécessaires à la gestion de la Commande et des relations commerciales entre les Parties. Il s'agit notamment des données d'identification du ou des collaborateurs (par exemple nom, prénom, adresse électronique, adresse de livraison, numéro de téléphone).

Ces données personnelles font l'objet d'un traitement par Solution Contraste aux fins de la gestion de la Commande et des relations commerciales entre les Parties, sur le fondement de l'intérêt légitime de Solution Contraste (article 6.1. f) du RGPD), soit la bonne conduite de ses activités commerciales et de ses relations avec les Clients.

### 14.3. Destinataires des données personnelles

Ces données personnelles peuvent être transmises :

- À certains des collaborateurs de Solution Contraste ;
- À ses prestataires de service ou sous-traitants auxquels Solution Contraste fait appel en matière de prestations techniques, de prestation de paiement et de prestations de livraison ;
- Aux services chargés du contrôle de Solution Contraste ;
- Aux organismes, auxiliaires de justice et officiers ministériels lorsque Solution Contraste y est légalement obligée ou lorsque cette divulgation est nécessaire pour faire exécuter les conditions générales ou autres accords, protéger les droits ou la propriété de Solution Contraste.

Solution Contraste n'a pas vocation à transférer des données personnelles en dehors de l'Union européenne.

#### 14.4. Conservation des données personnelles

Solution Contraste conserve les données personnelles pendant l'entière durée des relations commerciales entre les Parties et à compter de la fin des relations commerciales entre les Parties, pour une durée de cinq (5) ans.

De plus, Solution Contraste pourra être amenée à conserver les données personnelles pendant toute la durée de la période nécessaire pour respecter ses obligations légales et réglementaires et pour faire valoir ou exercer ses droits ou pour se défendre contre toute action en justice.

#### 14.5. Exercice des droits

Les collaborateurs du Client disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de leurs données personnelles, d'un

droit à la limitation du traitement (gel du traitement des données personnelles), du droit de s'opposer au traitement des données personnelles et d'un droit de décider du sort de ces données personnelles après sa mort. Les collaborateurs du Client peuvent exercer leurs droits en écrivant à l'adresse suivante indiquée à l'article 1 des présentes.

Les collaborateurs du Client peuvent également introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la CNIL en France, s'ils estiment que le traitement de données à caractère personnel les concernant n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, à l'adresse suivante : CNIL – Service des plaintes 3, place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 Tél : 01 53 73 22 22

### **15. Droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

Pour tout différend qui viendrait à se produire entre Solution Contraste et un Client relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV, préalablement à toute instance judiciaire, les Parties s'engagent à tenter de résoudre amiablement le litige.

Pour toute réclamation relative à la Commande de Produits, le Client pourra adresser ses réclamations par courrier à Solution Contraste, en faisant état des difficultés et/ou manquements constatés à l'adresse mentionnée à l'Article 1.

En cas d'échec de la résolution amiable, le différend sera tranché par le tribunal de commerce de Paris.